

Participez au développement de l'agriculture bio en Pays de Lorient grâce à l'épargne citoyenne !

Acquérir des terres agricoles bio pour former, accompagner et installer les paysan.ne.s de demain, et assurer la veille foncière et l'engagement citoyen pour l'autonomie alimentaire du Pays de Lorient. Voilà les objectifs de la campagne d'Epargne Citoyenne qui vient de démarrer sur ce territoire. Une initiative qui permettra à chacun de devenir associé.e de la SCI Courte Echelle.

A

l'origine du projet, on trouve l'association Optim'ism, accompagnée de Terres de Liens Bretagne.

Terres

de Liens Bretagne est la déclinaison régionale de l'association

Terres de Liens, elle accompagne les porteurs de projets agricoles

sur le volet foncier de leur installation, via la création de GFA ou

de SCI notamment.

Optim'ism,

basée à Riantec, est une entreprise solidaire, qui a développé plusieurs activités en lien avec la transition écologique : maraichage bio, mais aussi entretien écologique des espaces verts,

livraison à vélo, tri et valorisation des déchets...

Les

deux structures sont soutenues dans leur démarche par

différents

acteurs, à savoir le Réseau Cohérence, le Gab 56, la Biocoop
les 7

épis et Aloen, l'Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud.

Concrètement,

adhérer à la SCI (Société Civile Immobilière, ndlr)

Courte-Echelle permettra de créer un outil de veille foncière
et

d'accompagnement pour acquérir des terres sur le Pays de
Lorient.

Dès cet été, un premier projet est prévu : l'acquisition
de 25 hectares de terres agricole à Lanester, pour monter une
ferme-école, portée par Optim'Ism.

La

SCI fonctionne selon le principe suivant : en prenant une ou
plusieurs parts à 100 euros, on devient associé.e.

L'engagement

se fait pour 5 ans, sur tacite reconduction, et chaque part
pourra

être rémunérée chaque année en fonction du résultat de la SCI

« Grâce au capital constitué, par

toutes les parts, **la**

SCI achète des terres et en devient propriétaire.

Elle les louera ensuite aux agriculteurs-rices qui auront
l'autorisation d'exploiter. », explique

Optim'Ism sur son site Internet.

Il

est d'ores et déjà possible de souscrire des parts via un
formulaire d'adhésion disponible sur le site de l'entreprise
solidaire.